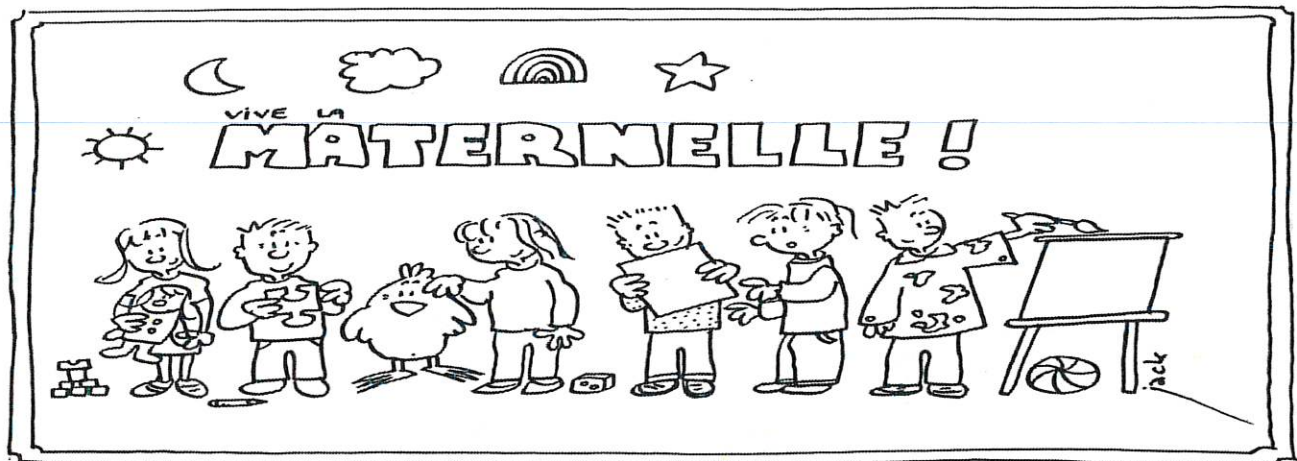


Bienvenue à l'école Maternelle !



Ecole Maternelle de Vers 54 place des quatre jeudis 74160 Vers
Tél : 04.50.35.20.97 Courriel : ce.0740730s@ac-grenoble.fr

La recette d'une rentrée en Petite Section

La rentrée aura lieu le jeudi 1er Septembre 2022. L'accueil se fera en classe de 8h20 à 8h30. Oui le premier jour il y aura sûrement des larmes que ce soit du côté des parents ou des enfants. Pas de panique ! Ça fait parti du rite d'entrée en maternelle. Même si c'est difficile pour vous de laisser votre « bébé », pour cette première rentrée il faudra essayer de pleurer dans la voiture plutôt que devant votre enfant. Ne pas éterniser les embrassades car avec l'expérience nous savons que plus ça dure plus ça pleure. Les premiers jours les enfants ont souvent besoin d'un objet transitionnel (doudou, tétine). Ne l'oubliez pas ce serait dommage.

Les horaires de l'école sont :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08h20/30 → 11h30 - 13h20/30 → 16h30

Comment préparer ce grand jour ?

Voici quelques idées pour les papas, les mamans :

Avant, montrez-lui sa future école, faites le chemin avec lui/elle, parlez-lui de l'école, sans embellir, sans inquiéter.

- Accompagnez le/la, le jour de la rentrée.
- Acceptez ses larmes s'il y en a, expression normale de son émotion, de sa peur de l'inconnu...Même si elles coulent fort, le plus souvent elles sèchent assez vite.
- Dites-lui où vous allez en le/la quittant, ce que vous allez faire, et qui viendra le/la chercher.
- Laissez-lui prendre son doudou.
- Soyez à l'heure pour la sortie : c'est difficile pour un petit de voir arriver tous les papas et les mamans, et d'attendre...
- N'hésitez pas à parler avec la maîtresse si vous avez des questions, des inquiétudes... Pas le jour de la rentrée quand tout le monde sera un peu bouleversé mais en fin de semaine ou au besoin le bureau de la directrice sera toujours ouvert pour les parents qui ont des questions. (cf. jour de décharge)
- Donnez- lui le temps de s'adapter à l'école, sans vous affoler de ses larmes, de ses cris, de ses trépignements...Certains enfants ont besoin de temps pour accepter le changement.

Et puis n'oubliez pas que... Votre enfant a déjà appris beaucoup de choses avec vous, et il va continuer. A l'école il apprendra d'autres choses.

Il est important qu'il/elle vienne régulièrement. Depuis la rentrée 2019 la scolarité obligatoire commence à 3 ans.

Une journée à l'école

Les enfants sont toujours accompagnés jusqu'à leur maître/maîtresse. En arrivant, j'enlève mon manteau et je mets mes chaussons. Dès que je peux, je le fais seul(e).

Je dis au revoir à la personne qui m'accompagne et je rentre en classe. Je peux dessiner, regarder des livres, faire des puzzles, jouer ou discuter avec mes copains, l'aide maternelle ou la maîtresse.

Puis, nous nous regroupons tous, pour nous saluer, nous parler, chanter, savoir ce que nous allons faire dans la journée. Ensuite, c'est le temps des ateliers de travail, du sport.



Virginie ta maîtresse



Ta classe

Quand on a envie d'aller aux toilettes, on le dit à la maîtresse ou à l'ATSEM. En début d'année de nombreux passages aux toilettes sont organisés.

Après, on va en récréation dans la cour et dans le jardin. Là, on peut courir, crier, faire du toboggan, du vélo, jouer ou se reposer.



Après la récréation, on travaille encore en ateliers.



A 11h30, si je reste à la cantine, les adultes responsables viennent me chercher.

Sinon, un adulte vient me chercher pour manger à la maison.

Après manger, je reviens à l'école où je peux me reposer avec mon doudou.



Quand j'ai fini de me reposer, je retourne en classe, prendre le temps de me réveiller, puis reprendre les activités.

Quand ma journée d'école est terminée, je dis au revoir et :

- soit je rentre à la maison avec l'adulte qui est venu me chercher ou un autre inscrit sur les personnes autorisées à me récupérer,
- soit je reste encore un peu et je vais à la garderie avec les animatrices.

Informations pratiques pour les papas et les mamans

L'école maternelle est ce qu'on appelle le "cycle 1" et comprend :
la Petite Section (PS), la Moyenne Section (MS), la Grande Section (GS).

L'école élémentaire comprend :

le cycle 2 : Cours Préparatoire (CP) - Cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) - Cours élémentaire 2^{ème} année (CE2)

le cycle 3 : - Cours Moyen 1^{ère} année (CM1) - Cours Moyen 2^{ème} année (CM2)

Une école comme la nôtre qui comprend toutes les classes de maternelle et d'élémentaire est appelée École Primaire.

A l'école maternelle, les adultes qui travaillent auprès des enfants, sont :

- les enseignant(e)s
- les aides maternelles (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)
employées par la mairie, leur rôle est d'assister les enseignant(e)s lors des activités de classe ou en dehors :
assistance aux ateliers de travail, préparations matérielles, rangement des ateliers, soins corporels aux enfants,
entretien des locaux...
- les Auxiliaires de Vie Scolaire : elles/ils aident à la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

Les horaires

Classe : 08h20 à 11h30 et 13h20 à 16h30 les lundi mardi jeudi et le vendredi

Pensez à arriver bien à l'heure (à partir de 8h20) afin d'avoir le temps d'accompagner votre enfant jusqu'à son enseignant(e). C'est plus agréable pour lui.

A partir de 8h30 nous demandons aux parents de laisser les enfants à l'adulte qui se trouve à la porte de l'école afin de permettre la mise en route des classes.

Restaurant scolaire : 11h30 à 13h20

Garderie : 07h30 08h20 et 16h30 à 18h30

Restaurant scolaire et garderie périscolaire sont gérés par
la mairie.

Pour leur rentrée en maternelle, les enfants ont besoin :

- de chaussons qui tiennent bien aux pieds,
- d'un grand classeur rigide A4 dos 40mm
- d'un sac à doc suffisamment grand pour contenir un cahier.
- Du nécessaire pour la sieste s'il y reste : oreiller, couette, housse de matelas, doudou...
- De photographies d'identité (à ramener dès le premier jour)
- D'une gourde

ATTENTION : Tous les affaires de votre enfant doivent être étiquetées.

En début d'année, une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident, vous sera demandée.

Si je suis malade ?

Aucun médicament ne peut être administré à l'école (c'est la loi).

Je serai de toute façon mieux à la maison pour me soigner afin de revenir en forme, le lendemain, en classe.

Un de mes parents doit prévenir l'école par téléphone ou par mail de mon absence.

Si je souffre d'une maladie chronique Un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place avec le médecin scolaire.

Qu'est-ce que le Conseil d'école ?

Le Conseil d'école est composé du directeur et des enseignant(e)s de l'école, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation nationale dans de rares cas.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le conseil d'école adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école, donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.

**N'hésitez pas à participer à la vie de l'école,
Chaque parent est électeur et éligible au Conseil d'École !**

N'hésitez pas à contacter également les membres de l'A.P.E. nous avons besoin de bénévoles pour toutes les manifestations. Merci.

ape.de.vers@gmail.com

